La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité !

La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.

EN PARTENARIAT AVEC MINISTÈRE DE LA CULTURE (Liberté Égalité Fraternité)

MÉCÈNE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE GROUPE FDJ

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
06 82 72 24 44
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

COMMUNE DE CHÂTEAUFORT

19 place Saint Christophe
78117 Châteaufort
01 39 56 76 76
accueil@mairie-chateaufort78.fr
https://www.mairie-chateaufort78.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

la Maison des Sœurs à Châteaufort

YVELINES

Retrouvez tous les projets sur
www.missionbern.fr

Création graphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Faites un don !

LE PROJET

Le projet de la commune de Châteaufort est de restaurer tous les bâtiments historiques du domaine d'Ors, dont la Maison des Sœurs fait partie.

Les extérieurs sont envahis par la végétation. La restauration comprend la façade principale, l'élévation des autres murs de l'édifice et la pose d'une charpente traditionnelle. Elle commencera par la mise hors d'eau et la mise hors d'air et il y aura dans une autre tranche le cloisonnement intérieur et l'isolation.
Elle accueillera, à son ouverture au public, des expositions permanentes sur l'histoire du domaine et sur la faune et la flore qui habitent la réserve naturelle du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

Charles Joseph Baguenault, un des fondateurs de la Banque de France, acquiert le domaine en 1809 des héritiers de Guillaume Sabatier, constructeur du château voisin vers 1788. Il s'engage à fournir un logement à deux sœurs de charité. La maison figure sur une carte réalisée dans les années 1820. Après l'occupation du domaine pendant la guerre de 1940, de l'ensemble de ce domaine, devenu propriété de la commune, il ne subsiste aujourd'hui que cette maison des sœurs, les écuries, la chapelle, la laiterie, l'orangerie, les serres, le pont galerie et le moulin.

LA MOBILISATION

Avec sa qualité paysagère et sa situation dans la commune, cette maison prendra tout son sens comme point de rencontre convivial et patrimonial pour les associations de recherches historiques, artistiques et de défense de l'environnement de la commune notamment l'Association de Défense de la vallée de la Mérantaise et de Châteaufort et « Jeunes Castelfortains » qui réalisent des spectacles historiques.

La Maison des Sœurs est la « première pierre » d'une réhabilitation globale d'un patrimoine local dont il faut découvrir l'histoire qui remonte au 11ème siècle !...

Montant des travaux	**500 000 €**
Objectif de collecte	**66 000 €**
Début des travaux	**2023**

Crédit photos © © Commune de Châteaufort / Antoine Pourceau - Air2D3

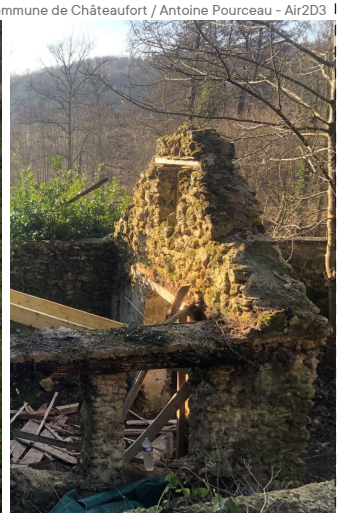

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Maison des Sœurs à Châteaufort

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80040
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la Maison des Sœurs à Châteaufort

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐